



# Lettre de mon village

PRIGNAC ET MARCAMPES

MARS 2017

Site Internet:  
[www.prignacmarcamps.fr](http://www.prignacmarcamps.fr)

Mail : [prignac-marcamps@orange.fr](mailto:prignac-marcamps@orange.fr)

Contact : [lettredeмонvillage@orange.fr](mailto:lettredeмонvillage@orange.fr)

## SOMMAIRE

- P 1 Elections Présidentielles
  - Cartes électorales
  - Procurations
  - Inscriptions Ecole Maternelle
  - Contact Mairie
  - Rappel associations
- P 2 Réunion du Conseil Municipal
- P 3 Réunion du Conseil Municipal : suite
- P 4 Réunion du Conseil Municipal :
  - Suite et fin
  - Déchetterie
  - Réglementation plantations
  - Nuisances sonores
- P 5 Club du 3ème Printemps
  - Bourse aux livres
  - Ouverture de la truite
  - Lâcher de truites
  - AG de l'AAPPMA
- P 6 Max DUCOS chez les CM2
- P 7 Les CM2 reçoivent Max DUCOS
- P 8 Réforme CNI
  - Club de tennis



## ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES

1er Tour

Dimanche 23 avril 2017

2ème Tour

Dimanche 7 mai 2017

Bureau de vote : Salle des Fêtes

Ouverture du bureau de vote : 8 H 00

Clôture du scrutin : 18 H 00

Se munir et de sa carte d'électeur et/ou d'une pièce d'identité

*VOTER EST UN DROIT ET UN DEVOIR CIVIQUE*

## CARTES ÉLECTORALES

Vous allez être destinataire de votre nouvelle carte électorale.

En cas d'anomalie, veuillez le signaler à la mairie afin que nos services puissent effectuer les rectificatifs nécessaires.

## ELECTIONS / PROCURATIONS

N'oubliez pas les deux grands rendez-vous électoraux de cette année :

L'élection présidentielle, les **dimanches 23 avril et 7 mai**, suivie des élections législatives, les **dimanches 11 et 18 juin**.

Pour voter, vous devez être inscrit sur les listes électorales de votre commune, vous présenter au bureau indiqué sur votre carte d'électeur muni d'une pièce d'identité (carte d'identité, passeport, permis de conduire ...).

Si vous ne pouvez pas vous déplacer pour l'un de ces scrutins, pensez à faire une procuration au commissariat, à la gendarmerie ou au tribunal d'instance.

La personne à qui vous donnez votre procuration doit remplir deux conditions : être inscrite dans la même commune et ne pas avoir reçu d'autre procuration.

## CONTACT MAIRIE

☎ 05.57.68.44.44

## RAPPEL ASSOCIATIONS

Les associations qui organisent des vides greniers se doivent de déposer une déclaration préalable de vente au déballage 15 jours avant la manifestation.



## INSCRIPTIONS

1ère ANNEE MATERNELLE

Rentrée 2017

Sur rendez-vous en appelant le ☎ 09.61.65.46.48

Sans rendez-vous les :

lundi 22 mai de 14 h à 18 h    Lundi 29 mai de 10 h à 16 h  
Lundi 12 juin de 10 h à 18 h    Lundi 19 juin de 10 h à 18 h

Veuillez sonner au portail de l'école maternelle SVP.





## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL : Séance du 16 février 2017

L'an deux mille dix sept le 16 février à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de Prignac et Marcamps, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Michel GAILLARD, Maire.

PRESENTS : M. GAILLARD, Mme BOUCHET, Mme ANDRIEU, M. GATARD, Mme LEVREAUD, M. MONTEIL, Mme GOGUERY, Mme LALANDE, M. FORTIN, M. MOUCHAGUE, M. VEYSSIERE

ABSENT : M. GRANCHERE

Date de la Convocation: 10/02/2017

Secrétaire de séance : M. MONTEIL

### ORDRE DU JOUR :

Signature de l'acte authentique – délibération

Renouvellement document unique

Rapport des commissions

Questions diverses

### OUVERTURE DE LA SEANCE PAR MONSIEUR LE MAIRE

Le Maire demande au Conseil Municipal de rajouter un point à l'ordre du jour, à savoir Aide financière pour l'achat de nouveaux manuels aux écoles. Accord du conseil Municipal

### AIDE FINANCIERE POUR L'ACHAT DE NOUVEAUX MANUELS AUX ECOLES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les écoles doivent investir dans de nouveaux manuels scolaires afin de répondre aux nouveaux programmes. Pour cela, le maire propose de les aider financièrement à hauteur de 1 000 €.

Le conseil Municipal émet un avis favorable.

### SIGNATURE DE L'ACTE AUTHENTIQUE – DELIBERATION

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer l'acte authentique relatif à la servitude de passage suite à l'acquisition de la bande de terrain acquise en date du 10/02/2016 auprès de l'étude de Me PETIT, Notaire à PUGNAC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal donne son accord.

### DOCUMENT UNIQUE

Le Maire rappelle au conseil municipal que l'autorité territoriale a obligation d'assurer la sécurité et de protéger la santé physique et mentale de ses agents. Pour ce faire, elle doit procéder à une évaluation des risques professionnels et psychosociaux auxquels les agents sont susceptibles d'être exposés et définir des actions de prévention. Le résultat de cette évaluation doit être transcrit dans un document appelé document unique d'évaluation des risques.

Aussi, le Maire propose au conseil municipal de renouveler ce document et de l'autoriser à signer les documents nécessaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord.

### RAPPORT DES COMMISSIONS

\* CADRE DE VIE : rapporteur Mme ANDRIEU

Elle informe le conseil municipal que le repas des aînés est bientôt finalisé (choix du repas, traiteur et animation). Elle précise que le montant du repas pour les moins de 60 ans résidant dans la commune est fixé à 35 € et pour les hors communes moins de 60 ans et plus de 60 ans 40 €.

Par ailleurs, elle signale que les agrès ont été posés.

\* BATIMENTS : Rapporteur M. GATARD

Il informe le Conseil Municipal qu'il est envisagé de mettre en conformité le local se trouvant au-dessus de la scène. Il présente un devis de 5227.56 €.

Par ailleurs, il précise qu'il a reçu le deuxième devis pour l'Abreuvoir et le lavoir mais que la commission n'a pas eu encore le temps de l'étudier.

\* SITE INTERNET : Mme BOUCHET signale que le site Internet de la commune est en ligne et signale qu'il n'est pas totalement terminé. Encore en cours d'évolution et de construction.

\* TELEPHONE : rapporteur Mme BOUCHET

Elle rappelle au conseil municipal les problèmes que la commune a rencontrés lorsqu'elle a souhaité changer d'opérateur.

Elle signale que le dossier a été confié à un avocat et précise que l'affaire suit son cours. Elle signale que le 17 février, ORANGE va procéder à la mise en service d'une ligne téléphonique

\* TAP

Dans le cadre des TAP, Mme BOUCHET rappelle que la commune souhaitait proposer une animation sous le préau, à savoir repeindre, redécorer afin que les enfants puissent s'exprimer avec de l'art graphique.

Cette animation est prévue sur les deux murs de côté qui sont complètement vierges car sous le préau il y a déjà une fresque très ancienne.



## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL : Suite

La thématique sera libre car il est important que les enfants s'approprient l'espace et l'atelier de façon à présenter librement leur expression artistique. Les agents techniques prépareront les murs après les vacances.

Elle présente un devis d'un plasticien d'un montant de 480 € et demande au conseil municipal leur accord.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

### \* ELECTIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CUBZAGUAIS

Mme BOUCHET informe le conseil municipal que les élections du président et des vices présidents ont eu lieu le 15/02/2017 à VAL DE LA VIRVEE

Elle précise que l'on a maintenu M. GRANCHERE dans ses fonctions au sein du SMICVAL.

### QUESTIONS DIVERSES

- Le maire informe le conseil municipal que le maître de chai du CHATEAU GRAND JOUR s'est rendu en mairie afin d'avoir des explications sur l'article paru dans le lettre de mon village du 29/11/2017 concernant la modification de la limitation de tonnage des camions qui empruntent la route des marais.

Le Maire signale que le maître de chai nous demande de revoir notre position et précise que l'on ne peut pas les empêcher de travailler.

M. FORTIN propose à ce moment-là qu'il participe aux réparations de la route laquelle est lamentable.

- DEMISSION : Le Maire informe le conseil municipal de la démission de Mme Emilie QUESSON, comptable pour raisons personnelles.

- CLASSES : Le Maire informe le conseil municipal d'une éventuelle fermeture de classe élémentaire à la rentrée prochaine. Le maire signale qu'il va faire un courrier à Monsieur l'Inspecteur de l'Académie. Les parents d'élèves ont été avertis

- RADARS PEDAGOGIQUES : Le Maire signale qu'ils doivent être mis en place en début de semaine.

- LAMPADAIRE : Il devrait être réparé provisoirement par l'entreprise

- Le Maire informe le Conseil Municipal qu'un promoteur s'est manifesté pour un projet de 21 maisons à l'entrée du village. Il devrait présenter un projet. Le Maire signale qu'une réunion aura lieu avec le promoteur lorsque le projet sera finalisé.

- M. FORTIN prend la parole et fait référence à l'article paru dans le HAUTE GIRONDE concernant le dépôt de plainte contre le mammoth. M. FORTIN demande s'il a porté plainte en qualité de maire ou au nom de Michel GAILLARD.

Le Maire répond que c'est une mauvaise interprétation. Il signale qu'il a porté plainte contre X.

M. FORTIN lui fait savoir qu'il aurait pu réunir le conseil pour en discuter. Le Maire lui répond qu'il en prend note.

- GARDERIE : M. FORTIN signale avoir été informé que durant le temps de la gratuité de la garderie, les enfants goûtent dehors quand il fait froid. Le maire signale que le problème est résolu et qu'il aurait souhaité en être informé plus tôt. Une classe a été mise à disposition pour recevoir les enfants

- CABINET MEDICAL : M. FORTIN demande si au niveau du cabinet médical, il y a du nouveau. Y a-t-il d'autres médecins qui se manifestent. Mme BOUCHET signale que tant que les locaux ne sont pas terminés nous ne pouvons pas faire souscrire un bail cela n'est pas légal.

- BOULANGERIE : M. FORTIN demande si l'on a des demandes. Le maire répond que oui. Nous avons eu deux boulangers qui se sont manifestés. Il y a 4 / 5 ans de cela, un boulanger de la commune souhaitait s'installer mais le local était trop cher, trop de travaux à effectuer donc il n'a plus donné de nouvelle.

Lorsque la commune a décidé de procéder à l'agrandissement du cabinet médical et la création d'une boulangerie, la personne ne sait pas manifester, elle s'est déditée. Actuellement, nous avons une personne qui serait intéressée.

- M. FORTIN demande la possibilité d'avoir une copie de la convention tripartite entre l'association du patrimoine, la fondation du patrimoine et la commune. Le Maire répond que l'association du patrimoine doit l'avoir.

De plus il fait référence à un mail de l'association du patrimoine concernant les plaques de rues. Ces plaques de rues sont apparemment là depuis quelques années et signale que cela est dommage qu'elles ne soient pas posées.

Pour revenir sur la convention, Mme LALANDE signale que si nous faisons faire d'autres devis, nous allons perdre cette subvention. Mme BOUCHET lui répond que même si l'on venait à changer de prestataires nous ne perdrons la subvention.

- PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE : Mme LALANDE signale qu'en date du 12/01/2016 à l'ordre de jour de cette réunion il était question du plan communal de sauvegarde lequel a été retiré de l'ordre du jour.

Elle précise qu'il a été fait mais qu'il n'a pas été voté. Il devait normalement être revu avec les membres du conseil municipal.

Mme BOUCHET signale qu'il va être revu cette année et qu'il est sous l'égide de la Préfecture.

Elle informe le conseil municipal que lorsqu'elle s'en était occupé, le plan communal avait été voté et approuvé

- M. MOUCHAGUE fait savoir au conseil municipal que nous avons la chance d'avoir un commerce de proximité lequel devrait rouvrir début mars. Il trouve dommage qu'il y ait la création d'une boulangerie sachant qu'il y a un dépôt de pain à

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL : Suite et fin

l'essentiel. Le Maire lui répond qu'il y a toujours eu une boulangerie et un dépôt de pain.

- M. MOUCHAGUE donne lecture d'un courrier :

« Au dernier conseil municipal du 05 janvier 2017, vous avez désigné Madame la 1<sup>ère</sup> Adjointe, membre titulaire à la nouvelle CDC et Monsieur le Maire membre suppléant. Hier le 15 février 2017, la nouvelle CDC s'est réunie à AUBIE ESPESSAS pour l'élection du Président et des Vices présidents, comme d'habitude, l'opposition municipale n'a pas été avertie, c'est par hasard que nous l'avons appris et nous nous sommes déplacés.

Quelle surprise, tous les maires étaient présent sauf le nôtre, Madame la 1<sup>ère</sup> adjointe oui. Autres surprise avec l'élection des vices présidents : aucun siège pour notre commune, nous allons être relégués au rôle de visiteurs même si Mme la 1<sup>ère</sup> adjointe et Monsieur le Maire font partie des commissions.

M. GRANCHERE vous avait prévenu, la place du maire était comme membre titulaire.

Aujourd'hui, dans le procès-verbal de la réunion du 05/01/2017, Mme BOUCHET fait remarquer à M. MOUCHAGUE (moi-même) que cela dérange de parler du passé : Non Mme BOUCHET, cela ne me dérange pas, j'assume ma présence dans les derniers conseils mais je n'étais que simple conseillers alors que Monsieur le Maire actuel est resté 14 ans adjoint et 1 an 1<sup>er</sup> adjoint, il n'est pas souvent intervenu pour dire son désaccord.

Mme BOUCHET, « en politique on succède à des imbéciles et on est remplacé par des incapables » (Clemenceau)

Maintenant que le conseil est équipé d'un dictaphone, j'espère que tout cela sera retranscrit dans la PRAVDA, non « la lettre de mon village » journal où il nous est refusé une tribune, journal toujours à votre avantage depuis 3 ans que vous dirigez, nous sommes bâillonnés.

Les réunions de conseil sont insignifiantes, pas de débats, vérité cachée, démission de conseillers en cascade, employés municipaux sous pression, Monsieur le Maire détient toujours la vérité.

C'est pour toutes ces raisons et cela n'est pas facile à faire car j'ai l'impression de trahir les électeurs et à titre personnel, je donne ma démission de conseillers que vous recevrez officiellement sous 8 jours peut être que vous aussi vous devriez y penser surtout quand vous la recevrez, ne la regrettez pas, vous ne le pensez pas.

Partir par une petite note d'humour :

Recevez Monsieur le Maire ce simple badge « je suis mammoth » que vous porterez comme pièce à conviction au dossier de votre plainte. »

### DÉCHETTERIE DE SAINT GERVAIS

#### Route de Pont Neuf

☎ 05.57.43.65.50  
www.smicval.fr

#### HORAIRES D'OUVERTURE

Du lundi au samedi

Horaires d'été

**Du 1/02 au 31/10 : De 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h 45**

Horaires d'hiver

**Du 2/11 au 31/01 : de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h 45**

Fermée les dimanches et jours fériés

N'oubliez pas de vous munir de votre carte



### NUISANCES SONORES

Le Maire rappelle que les possesseurs d'outils ou d'appareils, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, débroussailleuses ou scies mécaniques... , dont l'utilisation est susceptible de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, sont dans l'obligation de n'utiliser ce matériel qu'aux jours et heures suivants, conformément aux termes de l'arrêté préfectoral du 8 mars 1990.

**Jours ouvrables : 8 h 30 / 12 h 00 – 14 h 30 / 19 h 30**

**Samedi : 9 h 00 / 12 h 00 – 15 h 00 / 19 h 00**

**Dimanche et jours fériés : 10 h 00 / 12 h 00**

## CLUB DU 3ème PRINTEMPS

L'Assemblée Générale du club qui a eu lieu le jeudi 23 février 2017 a élu le bureau qui suit :

### Le Bureau :

Présidente : Mme CHAUVIN Jeanine

Vice-présidente : Mme BARDEAU Rose Marie

Secrétaire : Mme DELANNE Caroline

Secrétaire Adjointe : Mme BOUYER Andrée

Trésorière : Mme POTIRON Andrée

Trésorier Adjoint : M. BAUDOU Henri

Contrôleur aux comptes : Mme GOGUERY Géraldine

Le repas qui précédait l'Assemblée Générale s'est tenu autour de 20 de nos adhérents dans une ambiance conviviale.

La prochaine réunion avec un repas se tiendra le **6 avril 2017** avec une tombola en fin de repas et vous aurez un petit loto le **27 avril 2017**.

Pour le mois de mai, il y aura un loto le **4 mai 2017** et aussi un repas suivi d'une tombola le **18 mai 2017**.

Merci à tous de venir nombreux.

La Présidente Mme CHAUVIN Jeanine ☎ 06.20.54.57.83

## PRIGNAC ET MARCAMPES

# BOURSE AUX LIVRES

**SAMEDI 13 MAI 2017**

**10H00 - 18H00**

**PLACE DE LA MAIRIE**

**TARIF : 2 EUROS / ML EXTÉRIEUR**

**contact / inscription**

**ASSOCIATION «PLAISIR DE LIRE»**

**courriel :**

**plaisirdelireprignacetmarcamps@gmail.com**

**téléphone :**

**05.57.68.20.69 (répondeur)**

## Ouverture de la truite le 11 Mars 2017

La Truite, le Soleil et une cinquantaine de pêcheurs se sont donnés rendez-vous au site du Moron.

Dès 7 heures du matin les premières truites ont été prises.

Les enfants de l'APN du Gardon Marcampoisis sont arrivés à 9h15 en compagnie d'un journaliste de M6 qui a filmé la séance de pêche et Romane qui a eu une prise mais ... d'un seul Brochet qui a été remis à l'eau.

Très bonne matinée pour eux.

## Lâcher de Truite Week-end du 15 et 16 Avril 2017

A partir de 8 Heures à 18Heures

10€ le Samedi et le Dimanche

5€ le Dimanche

Restauration sur place le Samedi

Inscription sur place



## Compte Rendu de l'Assemblée Générale de l'AAPPMA du Gardon Marcampoisis

Le 25 Février 2017 a lieu l'Assemblée Générale du Marcampoisis pour l'année 2016. Monsieur Le Maire étant absent, et représenté par Mme Goguery Géraldine.

M. Chapelain Francis a donné sa démission. M. Veyssière Alain a proposé sa candidature. En huit clos, il a été élu et son élection a été validée par les membres présents de la Fédération de Pêche. Lors de la description des manifestations de l'année 2016, il y a eu des demandes concernant les dépenses et surtout au niveau du **Chemin Sécurisé pour Personne à mobilité Réduite**.

Le Gardon Marcampoisis est dans l'attente de la validation du Tribunal de Libourne pour le futur Garde Pêche.

Le 2 Mars 2017, le Gardon Marcampoisis a souhaité faire un compte rendu de cette Assemblée Générale avec la présence de Monsieur Le Maire et celui-ci a bien précisé que **la Mairie n'a donné aucune subvention pour ce Chemin Sécurisé**.

De ce fait, les membres de la Fédération de Pêche l'ont confirmé suite à la lecture des comptes et ont bien précisé que les consignes de la réglementation pour ce genre de travaux ont été respectées, et les closes ont été remises à M. Veyssière Alain.

## JEU DE PISTE A L'ECOLE DE PRIGNAC ET MARCAMP



Depuis la rentrée 2016 / 2017, la classe de CM2 de Marion ARNAUD-FLEURY affine son projet pédagogique : vivre le design en partenariat avec le département de la Gironde organisé par les classes citoyennes.

Le 12 décembre 2016 les élèves de CM2 ont visité l'exposition « Houselife » qui présente des objets créés par des designers contemporains, intégrés à une maison bourgeoise du 18ème siècle au sein même du Musée des Arts Décoratifs et du Design à Bordeaux.

Suite à cette visite dans le cadre du projet « Design » auquel participe la classe, les élèves avaient rendez-vous avec Max DUCOS pour une intervention et un atelier le 9 mars 2017.

Ces derniers attendaient avec impatience et jubilation l'auteur / illustrateur de littérature jeunesse. Celui-ci anima la matinée avec ferveur et pédagogie doublé d'un sens de l'humour des plus efficaces.

Les élèves avaient bien entendu préparé de nombreuses questions à son encontre concernant le métier d'auteur / illustrateur, le design, les techniques de dessin et de peinture et en particulier sur son livre : « Jeu de piste à Volubilis », album qu'ils avaient lu et étudié en classe. L'histoire d'une petite fille qui essaye de découvrir le secret de sa maison grâce à un jeu de piste.

C'est avec passion et plaisir que les questions / réponses fusèrent de toute part dans une réelle dynamique . Un album très picturale truffé de symboles à la fois initiatiques et artistiques avec un souci du détail constant.

On y découvre à travers de nombreux « clins d'œil » différents peintres et designers célèbres que les enfants avaient étudiés en amont : de PICASSO à LE CORBUSIER en passant par MIRO, WARHOL, CALDER ou encore STARCK ...

Après une 1ère partie très animée et interactive, Max DUCOS proposa aux élèves un atelier purement design.

A partir de matériaux puisés dans son atelier, il s'agissait pour les enfants de fabriquer un siège à une échelle donnée (par siège, on entend : chaise, tabouret, canapé, banc, fauteuil, chaise longue, pouf, chaise de bureau, de bar ...).

Les consignes étaient les suivantes : fabrication d'un siège à la fois ergonomique, économique, esthétique et créatif.

Les enfants par groupe de 2 à 4 ont ainsi réalisé avec beaucoup d'enthousiasme des sièges aussi variés et surprenants les uns que les autres.

La matinée passa comme un éclair et fut très appréciée par les enfants comme en témoignent leurs propos :

« Max DUCOS était gentil. L'atelier siège qu'il nous a proposé était vraiment sympa. » Célien

« Il a répondu à toutes les questions que nous avons préparées. En plus il a réalisé un dessin pour la classe avec l'héroïne du livre que l'on a étudié avec en bonus le mammoth personnalisé de la commune. On l'a affiché dans la classe » Emma

« C'était très instructif ! » Julien

« Il nous a expliqué son enfance et sa passion du dessin. Il nous a dédié des livres. » Elodie, Anaël et Léa

« Max DUCOS était amusant. Il avait beaucoup d'humour... » Aïnoha

« C'était bien, rigolo. Toutes les classes n'ont pas la chance d'accueillir un auteur comme Max DUCOS » Nathan

Il est judicieux pour les enfants de rencontrer des personnes passionnées par leur métier et qui ont la joie de transmettre et de partager leur savoir et leur vécu. Faire un métier que l'on aime est une richesse considérable pour soi et les autres.

Pour la petite histoire, l'auteur Max DUCOS est né à Bordeaux où il vit toujours. En 2006, tout frais émoulu des Arts décoratifs de Paris mention illustration, il publie son 1er album jeunesse, « Jeu de piste à Volubilis ». Le succès -



international - dépasse ses espérances et l'encourage à poursuivre dans cette voie. Il enchaîne avec 6 autres albums tout aussi réussis et appréciés. Il expose régulièrement ses peintures, notamment à Paris et à Arcachon.

Le monde des enfants est un univers que l'auteur connaît parfaitement et dans lequel il se sent bien. Ses illustrations et le contenu de ses histoires témoignent véritablement d'une vision juste et fine de l'enfance, période de la vie qui lui est très familière et à laquelle sa sensibilité est proche.

Le 22 mars les enfants de CM2 ont poursuivi leur quête artistique en accueillant la designer Ionna VAUTRIN pour un nouvel atelier mais cela est une autre histoire ...

Sachez que dans le cadre de ce projet, la classe des CM2 de Marion doit réaliser un objet qui sera exposé au MADD (Musée des Arts Décoratifs et du Design)\* lors du vernissage qui aura lieu le **17 mai 2017 à 18 h**.

Les enfants ont choisi de fabriquer une chaise avec une lampe intégrée et un repose pieds qui permette à la fois de lire et de jouer à la console... Un siège tout confort à multiples usages qui va éveiller leur sens de la création et leur imagination.

Max DUCOS : Une belle rencontre associée à un beau projet qui suscitera peut être des vocations...

\* Le MADD : Rue Bouffard à Bordeaux. Visite libre de l'exposition les 18, 19, 22, 24 et 29 mai 2017.

R.P



## Réforme du recueil des données CNI (cartes nationales d'identités)- passeports en région Nouvelle-Aquitaine

Dans le cadre du Plan Préfectures Nouvelle Génération, **depuis le 15 mars 2017**, en région Nouvelle-Aquitaine, les modalités de recueil et de traitement des cartes nationales d'identité sont modifiées.

### I— Principes d'organisation

L'arrêté ministériel du 9 février 2017 prévoit qu'à partir du 15 mars 2017, dans tous les départements de la région Nouvelle-Aquitaine, les demandes de CNI sont désormais traitées selon les mêmes modalités que celles antérieurement adoptées pour les passeports. Elles seront enregistrées à l'aide de l'application nationale « titres électroniques sécurisés » (TES) sur la base d'un dépôt dans les seules mairies dotées d'un dispositif de recueil.

Pour assurer l'instruction des demandes de CNI et de passeports, la région dispose de trois Centres d'Expertise et de Ressources Titres (CERT « CNI—Passeport) implantés dans les préfectures d'Agen, d'Angoulême et de Guéret.

### II — Principales évolutions réglementaires et applicatives

Le décret n°2016-1460 du 28 octobre 2016 harmonise les modalités de recueil et d'instruction des demandes de CNI dans TES, sur la base de celles déjà applicables aux passeports.

- la demande de CNI est désormais déterritorialisée, comme pour le passeport; ainsi, un usager peut se rendre dans n'importe quelle mairie équipée d'un dispositif de recueil DR sur le territoire français;
- la pré-demande en ligne opérationnelle pour les passeports depuis novembre 2016 est étendue aux CNI; sur Internet, possibilité de pré remplir le dossier.
- pour les deux titres, les empreintes digitales seront à présent recueillies à compter de l'âge de 12 ans au moment du dépôt de la demande;
- la présence du mineur, quel que soit son âge, est obligatoire au moment du dépôt de la demande;
- pour la remise du titre, la présence du mineur est facultative, à l'exception des passeports remis aux mineurs de plus de 12 ans pour vérification des empreintes et du fonctionnement de la puce;
- pour la remise à l'usager, la CNI est conservée pendant 3 mois en mairie, comme pour le passeport;
- la CNI reste gratuite sauf en cas de perte ou de vol.

#### Mairies de Haute Gironde dotées d'un dispositif de recueil pour les CNI et passeports

#### Mairie de Saint-André de Cubzac (RDV conseillé)

Mairie de Blaye

Mairie de Saint Savin

Mairie de Saint Ciers Sur Gironde



### ☺ CLUB DE TENNIS ☺

#### Résultats des championnats de Gironde

L'équipe 2 des Hommes de l'UTBPG remporte la finale des championnats de Gironde contre Blaye le dimanche 12 mars au gymnase de Gauriac et de St Gervais en raison du mauvais temps.

De nombreux supporters sont venus encourager cette équipe. La bonne ambiance était au rendez-vous !

Ensuite, joueurs et supporters se sont retrouvés pour partager un bon repas au club house de Prignac.

Félicitations à nos joueurs et bonne continuation pour les prochaines rencontres à savoir les coupes de Guyenne.



Chez les jeunes, les filles 9/10 ans vert, Luna Feillon et Solène Martail ont terminé vice-championnes de Guyenne contre Biganos, après avoir battu Périgueux en 1/2 finale. Bravo à ces jeunes compétitrices !

**LES ARTICLES DE LA PROCHAINE PARUTION DEVRONT ÊTRE REMIS PAR  
LES ÉCOLES ET LES ASSOCIATIONS POUR LE MERCREDI 19 AVRIL 2017**

Contact : [lettredemonvillage@orange.fr](mailto:lettredemonvillage@orange.fr)

Imprimé par nos soins

**SAINT ANDRÉ DE CUBZAC  
NOUVELLE PROCÉDURE  
à partir du 15 mars**

#### PASSEPORT ET CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ

#### Vous habitez la commune dépôt des dossiers

**LE MATIN**  
du lundi au vendredi 8h30-11h30

**L'APRES MIDI**  
le lundi 13h30-18h30  
du mardi au jeudi 13h30-16h30  
le vendredi 13h30-15h30

#### Vous n'habitez pas Saint André de Cubzac dépôt des dossiers

**UNIQUEMENT  
sur rendez-vous**

le lundi 13h30-18h30  
le mercredi 8h30-11h30 et 13h30-16h30  
le vendredi 8h30-11h30

**pour prendre rendez-vous : 05 57 45 10 10**